

**ECOLE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE
DE COURCELLES**

Enseignement de promotion sociale

Aide soignant(e),



Place Roosevelt 2
6180 Courcelles

Tél : 071/46.99.49

E-mail : eicourcelles@swing.be

www.eicourcelles.be



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Profil professionnel

L'aide soignant est un professionnel de la santé spécifiquement formé en matière de soins, d'éducation à la santé et de logistique.

Son rôle consiste à aider l'infirmier dans des activités que celui-ci lui délègue et sous son contrôle, en application de l'arrêté royal relatif aux activités infirmières et aux conditions dans lesquelles certains actes peuvent être posés par l'aide-soignant. L'aide qu'il apporte permet de maintenir un maximum de confort et d'autonomie à toute personne ayant des problèmes de santé.

L'aide-soignant pourra exercer ses activités dans des services hospitaliers, en maison de repos, maison de repos et de soins, en institutions de soins psychiatriques et dans le secteur des soins à domicile.

La profession d'aide-soignant exige de nombreuses qualités humaines nécessaires au bien-être du patient/résident.

Conditions d'admission

Etre en possession du certificat de l'enseignement secondaire inférieur (CESI, C2D) ou attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique ou attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel ou présenter l'épreuve d'admission.

Durée de la formation

La formation est organisée sur une durée de deux années en cours du jour.

La formation est organisée sur une durée de deux années et demi en cours du soir.

Titre délivré

Certificat de qualification d'aide-soignant (correspondant au certificat de qualification « aide-soignant » de la 7^{ème} année de l'enseignement secondaire de plein exercice)

Documents à fournir lors de l'inscription

- carte d'identité
- copie du(des) titre(s) (diplôme, attestation) nécessaire à l'admission
- pour les demandeurs d'emploi, une attestation du FOREM pour l'exonération du droit d'inscription;
- pour les bénéficiaire du revenu d'intégration, une attestation du CPAS pour l'exonération du droit d'inscription.

Droit d'inscription

Le droit d'inscription pour les cours de promotion sociale est fonction du nombre d'heures de formation suivies, il varie de 27,20 à 164,00 euros par année scolaire.

CONTENU DE LA FORMATION MODALITES DE CAPITALISATION DES UNITES DE FORMATION

